

Département de la MANCHE
Canton de LES PIEUX
Commune de HELLEVILLE

Séance du 29 juin 2010

L'an deux mille dix, le vingt neuf juin à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents : MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François LAHAYE – Patrice LECESNE Adjoint – Bernard CHARDOT - Florence LOHIER – Sylvain LACOUR – Marylène GUIFFARD – Bernadette DESVERGEZ

Absents excusés : MM Françoise TRAVERT – Yves LEGARS – Jean-Noël PONS

Secrétaire de séance :

Vente d'une partie de la parcelle B718 située au lotissement des monts

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la demande de monsieur et madame Philippe ANGER domiciliés 3 lotissement les monts en notre commune. Ils souhaitent acquérir une partie de la parcelle B 718 appartenant à la commune et qui borde leur propriété.

Vu, que cette parcelle, cadastrée B 718, fait partie des biens du domaine privé de la commune,

Vu, que plus de 70 % des propriétaires du lotissement des monts, ont donné leur accord, Considérant que cette vente ne changera pas la destination première de ce terrain, à savoir l'accession aux parcelles limitrophes,

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable pour la vente de la bande de terrain de 158 m² environ au profit de Monsieur et Madame Philippe ANGER au prix de 20 euros le mètre carré.
- approuve la désignation de Monsieur Savelli, comme géomètre expert et désigne Maître HORVAIS, des Pieux, comme notaire.
- précise que l'acquéreur aura à sa charge le montant des honoraires du géomètre-expert ainsi que les frais de notaire.
- dit que la clôture sera réalisée par monsieur et madame Philippe ANGER.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces et les actes afférents à cette cession

Subvention A2H

Après débat, le conseil municipal :

- modifie sa délibération en date du 10 mars 2010 ayant pour objet : subventions.
- Attribue la somme de 500 € à l'association A2H au lieu de 100 euros votés lors de la séance indiquée ci-dessus.
- Dit que cette dépense a été prévue au budget primitif 2010.

Travaux salle Saint Pierre

Le conseil municipal décide de refaire le doublage des murs et de poser une grille de ventilation sur la fenêtre existante de la salle St Pierre. Un devis a été établi. Ce dossier est laissé en attente. Un deuxième devis va être demandé.

Toilettes publiques

Le conseil municipal décide d'acheter le matériel nécessaire à la réparation des toilettes publiques (cuvette et urinoir).

Personnel communal

Le conseil municipal est informé qu'une annonce va être mise à la presse en vue de recruter une personne pour le poste en CDD à la garderie périscolaire.

Garderie périscolaire

Le conseil municipal prend part à une réflexion pour mettre en place une aide à la scolarité.

Questions diverses

- Un courrier a été adressé à Manche Numérique concernant les problèmes de connexion à Internet.
- En vue de changer le photocopieur de la mairie, un devis est présenté au conseil municipal. Un autre devis va être demandé.
- des devis sont être demandés pour changer la porte du local du comité des fêtes.
- Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, une liste des personnes isolées est établie.